APPEL À PROJETS ARTISTES

Résidence de création artistique en milieu scolaire

École Jacques Prévert – Vannes

« Des mots pour dire et agir dans le monde »

La Ville de Vannes lance un appel à projets auprès d'artistes ou d'équipes artistiques pour une résidence de création au sein de l'école Jacques Prévert.

Cette résidence a pour objectif de permettre à un artiste de développer une démarche de recherche et de création au sein de l'école, en dialogue avec les élèves, l'équipe éducative et le contexte particulier de l'établissement.

Le projet artistique sera construit à partir de la rencontre entre la démarche propre de l'artiste et le projet de l'école. Il ne s'agit pas de proposer une succession d'ateliers artistiques, mais de permettre à l'artiste de développer un véritable processus de création, auquel les élèves pourront être associés.

1. L'école Jacques Prévert, Vannes

L'école Jacques Prévert est une école primaire publique située 6 place de Cuxhaven, dans le quartier de Kercado à Vannes. Elle accueille environ 121 élèves répartis en neuf classes et est rattachée au Réseau d'Éducation Prioritaire (REP). Deux classes de CE1 dédoublées constitueront le point d'ancrage de la résidence.

Implantée au cœur d'un quartier marqué par une grande diversité sociale et culturelle, l'école accueille des élèves aux parcours et aux répertoires linguistiques variés. Cette pluralité constitue une richesse et ouvre des perspectives pour faire des langues et des formes d'expression un terrain de rencontre, de partage et de création.

Dans ce contexte d'éducation prioritaire, le projet éducatif accorde une place importante à la maîtrise de la langue, à l'expression personnelle, à la confiance en soi et à l'accès de tous les élèves à la création artistique. Il s'inscrit également dans les enjeux de l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR), en favorisant le respect de soi et des autres, l'égalité, l'écoute et la qualité des relations entre élèves.

Le quartier dispose de plusieurs équipements et acteurs de proximité, notamment une médiathèque, une ludothèque et un centre socioculturel. L'école entretient déjà des relations avec différents acteurs culturels et souhaite renforcer, à travers la résidence, les liens entre l'école, les élèves, les familles et les équipements culturels de proximité.

2. Le projet de l'école : « Des mots pour dire et agir dans le monde »

L'école Jacques Prévert souhaite accueillir un artiste afin d'accompagner les élèves dans une démarche de création croisant littérature, écriture et arts visuels.

Le projet s'articule autour d'une question :

Comment les mots peuvent-ils permettre de dire, de créer et d'agir sur le monde ?

L'école souhaite explorer avec les élèves les différentes possibilités offertes par les mots : raconter, imaginer, questionner, exprimer un point de vue, partager une émotion, témoigner, interpeller, jouer avec le langage ou encore créer des images. La démarche pourra également faire écho aux enjeux de l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR), en ouvrant un espace pour mettre des mots sur ses émotions, exprimer ses idées, écouter celles des autres et réfléchir au respect de soi et d'autrui.

Les mots pourront constituer un matériau artistique à part entière.

La résidence pourra notamment prendre appui sur l'écriture, la poésie, la littérature jeunesse, le rapport entre texte et image, l'illustration, le dessin, la peinture, le collage, la gravure, la sérigraphie, la création d'affiches, les cartes postales, les mini-livres, les leporellos, la reliure ou toute autre forme artistique proposée par l'artiste.

Ces pistes constituent des points d'appui et non un programme imposé à l'artiste.

L'artiste est invité à proposer une démarche de création en cohérence avec sa propre pratique et permettant aux élèves de découvrir son univers, ses références et son processus de recherche.

3. Lire, écrire, créer

La résidence doit permettre aux élèves de devenir à la fois lecteurs, auteurs et créateurs.

Elle pourra notamment permettre de :

- produire des écrits et expérimenter différentes formes d'écriture
- découvrir l'univers et la démarche d'un artiste
- expérimenter des techniques et des gestes artistiques
- travailler les relations entre texte, image, forme et matière
- explorer le potentiel poétique et plastique des mots
- développer le vocabulaire et le goût de la lecture
- découvrir différentes formes de livres et d'objets éditoriaux
- apprendre à regarder, commenter et présenter une production artistique
- développer la confiance dans sa capacité à écrire, créer et prendre la parole
- faire l'expérience d'une démarche collective de création.

En écho aux enjeux de l'éducation à la vie affective et relationnelle, la résidence pourra ainsi offrir un cadre propice à l'expression de soi, à l'écoute et au dialogue, où la parole de chacun trouve sa place dans le respect de tous.

La résidence pourra également interroger la manière dont une idée ou une parole peut devenir une œuvre, un objet, une image ou une forme artistique. L'enjeu est de permettre aux élèves de comprendre qu'une création se construit par des recherches, des essais, des choix, des expérimentations et des évolutions.

Elle pourra enfin s'inscrire en complémentarité avec les clubs de lecture organisés sur les temps périscolaires par le service Cohésion sociale de la Ville de Vannes. Cette articulation pourra favoriser la continuité des pratiques de lecture et renforcer les liens entre les temps scolaires, périscolaires et culturels.

4. Un groupe classe au cœur de la résidence, une dynamique à l'échelle de l'école

La résidence s'appuiera prioritairement sur un groupe classe (deux classes de CE1 dédoublées) de l'école Jacques Prévert. Ce groupe classe constituera le point d'ancrage du processus de recherche et de création. Toutefois, l'école souhaite que la résidence puisse rayonner à l'échelle de l'ensemble de l'établissement.

Selon le projet proposé, l'artiste pourra être amené à :

- rencontrer d'autres classes
- présenter son travail et sa démarche
- partager certaines étapes de sa recherche
- faire découvrir son univers artistique
- associer d'autres élèves à certaines étapes du projet
- contribuer à faire vivre la bibliothèque de l'école
- proposer des temps de découverte ou d'échange à l'échelle de l'établissement.

La résidence concernera ainsi directement le groupe classe de CE1, classe pilote, tout en pouvant créer une dynamique artistique commune au sein de l'école.

5. Une résidence au cœur de la bibliothèque de l'école

La bibliothèque de l'école constitue un espace central du projet. L'école souhaite que la résidence puisse contribuer à faire vivre ce nouvel espace et devenir un lieu fédérateur pour l'ensemble de l'établissement.

L'artiste pourra investir cet espace comme un lieu de recherche, d'expérimentation, de lecture, de création ou de présentation du travail en cours.

La bibliothèque pourra notamment devenir :

- un espace de rencontre avec les œuvres et les références de l'artiste
- un lieu de recherche et de collecte
- un espace de création
- un lieu permettant de rendre visible le processus de résidence
- un espace de présentation ou de valorisation des productions.

L'artiste pourra ainsi être invité à réfléchir à la manière dont son travail peut entrer en dialogue avec les livres, les collections et les usages de cet espace.

6. L'école et son environnement : une attention particulière au lien avec la médiathèque de Kercado

La résidence a vocation à dépasser les murs de l'école et à s'inscrire dans son environnement de proximité.

Une attention particulière sera portée au lien avec la médiathèque de Kercado, équipement culturel de proximité situé dans le quartier.

Ce partenariat pourra permettre d'imaginer une continuité entre les espaces de l'école et ceux de la médiathèque, autour de la lecture, de l'écriture, de l'image et de la création.

Selon la démarche de l'artiste, différentes formes pourront être envisagées :

- découverte de la médiathèque et de ses collections
- sélection ou constitution d'un corpus de livres en lien avec la démarche artistique
- rencontres avec les professionnels de la médiathèque
- temps de recherche ou de lecture hors de l'école
- mise en regard des productions des élèves avec les collections de la médiathèque
- présentation d'une étape du travail ou d'une restitution à la médiathèque
- création d'un objet éditorial ou artistique pouvant circuler entre l'école et la médiathèque
- rencontre avec les familles ou les habitants du quartier.

Il ne s'agit pas de définir à l'avance un programme d'actions avec la médiathèque.

L'enjeu est plutôt d'inviter l'artiste à réfléchir à la manière dont son processus de création pourrait trouver un prolongement dans cet équipement culturel de proximité.

Le partenariat avec la médiathèque sera construit dans le cadre de la phase de co-construction de la résidence, en fonction du projet de l'artiste et des possibilités de l'équipement.

7. Une résidence inscrite dans une dynamique d'école

La résidence s'inscrit dans une dynamique déjà engagée autour du livre, de l'image et de l'éducation artistique et culturelle.

L'école mène notamment différentes actions et projets autour :

- de la bibliothèque de l'école
- du Prix des Incorruptibles
- de la bibliothèque de couloir
- du projet des Enfants souffleurs
- du Festival des mots et des images
- de La Grande Lessive
- de colis poétiques avec l'OCCE
- de projets photographiques
- de podcasts.

L'école souhaite également poursuivre ses relations avec Le Kiosque et développer le lien avec les équipements culturels de proximité, notamment la médiathèque de Kercado.

La résidence pourra ainsi constituer un temps fort permettant de mettre en relation différentes actions déjà menées au sein de l'école et de leur donner une dimension artistique et créative nouvelle.

8. Une résidence ouverte aux familles et au quartier

La résidence a vocation à être visible au sein de l'école et à permettre une rencontre avec la communauté éducative.

Une restitution pourra être organisée à l'issue de la résidence afin de présenter le travail réalisé et, plus largement, de partager le processus de création.

Cette restitution pourra prendre différentes formes selon la démarche de l'artiste :

- exposition
- présentation de productions
- installation
- lecture
- édition ou publication
- présentation d'un objet-livre
- rencontre avec l'artiste
- ou toute autre forme pertinente.

Une attention pourra être portée à la possibilité d'associer les familles et, lorsque cela est pertinent, les publics de la médiathèque de Kercado.

La restitution ne constituera pas nécessairement l'aboutissement unique de la résidence : une attention particulière pourra être portée à la valorisation du processus de recherche et de création.

9. Domaines artistiques éligibles

L'appel est ouvert aux artistes professionnels et équipes artistiques dont la démarche entre en résonance avec les enjeux du projet « Des mots pour dire et agir dans le monde ».

Une attention particulière pourra être portée aux artistes développant une pratique dans les champs :

- de la littérature
- de l'écriture
- de la poésie
- de l'illustration
- des arts graphiques
- des arts visuels
- écritures théâtrales
- de l'édition et du livre d'artiste
- de la gravure
- de la photographie
- ou de pratiques mêlant plusieurs de ces disciplines.

Les démarches issues d'autres disciplines pourront également être étudiées dès lors qu'elles trouvent un écho dans le contexte proposé et permettent d'imaginer une véritable rencontre entre la pratique de l'artiste, les élèves, les livres et l'environnement de l'école.

L'artiste est invité à proposer une démarche de création qui ne se limite pas à la transmission d'une technique, mais permette aux élèves de rencontrer un univers artistique et de participer à un véritable processus de recherche et de création.

10. Les conditions d'accueil

L'école mettra à disposition de l'artiste la bibliothèque, d'une superficie d'environ 70 m², dont 15 m² pourront être consacrés à l'espace de création. Doté d'un sol en lino, cet espace permettra d'installer le matériel nécessaire et de mener les recherches et expérimentations artistiques dans de bonnes conditions.

Au-delà de cet espace dédié, les halls d'accueil et les couloirs de l'école, particulièrement vastes, pourront également être investis par l'artiste selon la démarche proposée et les possibilités du lieu. Ils pourront ainsi accueillir certaines étapes du processus de création, permettre aux élèves de partager leurs réalisations et donner une visibilité à la résidence dans les espaces de vie de l'établissement.

L'équipe de l'école s'engage à accompagner l'artiste dans son accueil et dans la construction du projet.

Les modalités précises de présence de l'artiste et de rencontre avec les élèves seront définies dans le cadre de la co-construction du projet.

L'artiste précisera dans sa candidature les besoins techniques et matériels nécessaires à sa pratique.

11. Durée, rémunération et conditions de la résidence

11.1 Durée et calendrier

La résidence représente un temps de présence artistique équivalent à environ un mois, réparti entre février et juin 2027. Cette présence pourra être organisée de manière séquencée, sous la forme de plusieurs périodes réparties sur plusieurs semaines ou mois, ou concentrée sur une période plus continue, selon la démarche artistique proposée et les contraintes de l'école.

Elle comprend un minimum de 20 heures de travail artistique avec la classe pilote, consacrées à la recherche, à l'expérimentation et à la création avec les élèves. Ces 20 heures constituent un socle minimal de travail avec la classe directement engagée dans le projet, mais ne représentent pas la totalité du temps de résidence.

La présence de l'artiste s'inscrit dans une démarche plus large, qui comprend également :

- des temps de recherche et de création propres à l'artiste ;
- des rencontres et des interventions auprès d'autres classes, afin de faire rayonner le projet à l'échelle de l'école ;
- des temps d'échange et de travail avec l'équipe pédagogique ;
- des liens éventuels avec la médiathèque de Kercado et les autres partenaires de proximité ;
- des temps de valorisation ou de restitution des travaux réalisés.

L'ensemble de ces temps doit permettre à l'artiste de développer sa démarche, de la nourrir au contact des élèves et de l'équipe pédagogique, et de faire progressivement évoluer le projet. Les modalités de présence et le calendrier seront définis conjointement avec l'artiste retenu, l'école et la Ville de Vannes lors de la phase de préparation et de co-construction.

Pour cette première édition, la résidence se déroulera de février à juin 2027.

11.2 Rémunération et frais

La Ville de Vannes attribue à l'artiste ou à l'équipe artistique une rémunération globale de 3 500 € TTC, couvrant l'ensemble des temps liés à la résidence : temps de recherche et de création, ateliers et rencontres avec les élèves, préparation et valorisation, ainsi que les frais de matériel nécessaires à la réalisation du projet.

Aucun budget complémentaire ne pourra être attribué pour les achats de matériel ou les frais de réalisation liés au projet. Les artistes sont donc invités à proposer un projet compatible avec cette enveloppe.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas liés à la résidence sont à la charge de l'artiste et doivent être intégrés à cette enveloppe.

11.3 Conditions d'accueil / espace de travail

L'école met à disposition de l'artiste, pendant la durée de la résidence, un espace de travail adapté à sa pratique artistique et accessible pendant les horaires d'ouverture de l'établissement.

L'artiste précise également, dans sa candidature, le matériel et les équipements spécifiques qu'il prévoit d'apporter dans le cadre de la résidence afin que ceux-ci puissent être anticipés avec l'école et la Ville.

11.4 Droits et valorisation

Les créations réalisées dans le cadre de la résidence demeurent la propriété de l'artiste, conformément au droit d'auteur. Les modalités de présentation et de valorisation de la création seront définies avec l'artiste, l'école et la Ville de Vannes.

Toute exploitation de l'œuvre au-delà de cette présentation fera, le cas échéant, l'objet d'un accord spécifique.

11.5 Accompagnement de la résidence

Un référent de la Ville de Vannes et un référent au sein de l'établissement scolaire accompagneront l'artiste tout au long de la résidence.

Le lien avec la médiathèque de Kercado pourra également être accompagné par les partenaires concernés dans le cadre de la co-construction du projet.

12. Bilan et évaluation de la résidence

Un bilan de la résidence sera réalisé conjointement par l'artiste, l'équipe pédagogique et la Ville de Vannes à l'issue du projet.

Il permettra de revenir sur :

- le déroulement de la résidence
- les modalités de collaboration
- la place des élèves dans le processus de création
- les effets du projet au sein de l'école
- le rayonnement de la résidence
- les éventuels liens développés avec la médiathèque de Kercado et les autres partenaires.

L'artiste sera associé à ce temps de bilan.

13. Ce que nous attendons de l'artiste

La résidence de création artistique en milieu scolaire repose sur une articulation entre démarche artistique, recherche, création et rencontre avec les élèves.

L'artiste est invité à proposer une démarche qui s'appuie sur sa propre pratique et qui puisse entrer en dialogue avec le contexte de l'école Jacques Prévert, son projet autour des mots, du livre et de l'expression, ainsi qu'avec son environnement à Kercado.

Il est attendu de l'artiste qu'il puisse :

- développer une véritable démarche de recherche et de création, en conservant une place pour son propre travail artistique
- proposer un projet en lien avec le contexte de l'école et les enjeux de « Des mots pour dire et agir dans le monde »
- permettre aux élèves de prendre part au processus de création, à travers des temps d'observation, de recherche, d'expérimentation, de production, de collecte ou de réflexion
- faire découvrir aux élèves son univers, ses références et sa manière de travailler, en les plaçant dans une situation de rencontre réelle avec une démarche artistique
- être attentif aux besoins et aux profils des élèves et être en mesure d'adapter sa posture et ses modalités de transmission
- travailler en dialogue avec l'équipe pédagogique, dans une logique de co-construction, tout en préservant la spécificité et l'autonomie de sa démarche artistique
- réfléchir à la manière dont la résidence peut rayonner au-delà des deux classes porteuses, en associant progressivement d'autres classes ou en proposant des temps de rencontre à l'échelle de l'école
- envisager, lorsque cela est pertinent, un lien avec la bibliothèque de l'école et la médiathèque de Kercado
- réfléchir à la manière dont le livre, la lecture, l'écriture, le texte et l'image peuvent nourrir son processus de création
- être en capacité de partager son processus de création et de réfléchir avec l'école à une forme de restitution ou de valorisation, sans que celle-ci soit nécessairement définie au moment de la candidature.

Une expérience en milieu scolaire, une réelle capacité à transmettre et à dialoguer avec les élèves, ainsi qu'une attention aux enjeux de l'éducation prioritaire seront particulièrement appréciées.

14. Comment candidater ?

Les artistes sont invités à présenter une candidature permettant au jury d'apprécier à la fois leur parcours artistique, leur démarche de création, leur expérience avec les publics et leur proposition pour la résidence.

1. Présentation de l'artiste

- CV ou biographie artistique
- présentation de la démarche artistique
- portfolio ou dossier artistique
- liens vers le site internet ou des projets significatifs
- visuels de travaux récents.

2. Expérience avec les publics

- présentation des expériences significatives menées avec des élèves, des enfants ou d'autres publics, le cas échéant
- retour sur une expérience de résidence, de création ou de transmission ayant particulièrement nourri la pratique de l'artiste
- lorsque l'artiste n'a pas encore travaillé en milieu scolaire, présentation de ses motivations et de la manière dont il envisage cette première expérience.

3. Proposition artistique pour la résidence

- note d'intention présentant les questionnements artistiques que l'artiste souhaite explorer à partir du projet « Des mots pour dire et agir dans le monde »
- présentation des premières pistes de recherche ou d'expérimentation envisagées
- proposition sur la manière dont les élèves pourraient être associés au processus de création
- réflexion sur l'articulation entre le temps de création de l'artiste et les temps de rencontre avec les élèves
- premières pistes concernant le rayonnement de la résidence à l'échelle de l'école
- premières pistes concernant un éventuel lien avec la bibliothèque de l'école et la médiathèque de Kercado.

La proposition attendue n'a pas vocation à constituer un programme détaillé d'ateliers.

Il s'agit pour l'artiste de présenter une intention et une démarche, qui pourront être précisées et ajustées dans le cadre de la phase de co-construction avec l'école, la Ville de Vannes et les partenaires culturels.

4. Conditions de réalisation

- disponibilités sur la période envisagée
- besoins techniques et matériels
- besoins éventuels en espace de travail
- éléments permettant d'apprécier la faisabilité de la résidence.

15. Critères de sélection

Les candidatures seront examinées au regard des critères suivants :

1. La qualité et la singularité de la démarche artistique

- qualité du parcours et des travaux présentés
- singularité de la démarche
- cohérence entre le projet proposé et la pratique artistique de l'artiste
- capacité à développer une recherche et une création personnelles.

2. La pertinence de la proposition au regard du projet de l'école

- compréhension du contexte de l'école Jacques Prévert et du projet « Des mots pour dire et agir dans le monde »
- capacité à entrer en résonance avec les enjeux de lecture, d'écriture, d'expression, de création et de rapport au livre
- pertinence des pistes artistiques proposées.

3. La place accordée aux élèves dans le processus de création

- capacité à associer les élèves à une véritable démarche de recherche et d'expérimentation
- qualité de la réflexion sur leur rôle dans le processus de création
- capacité à adapter sa posture et ses modalités de travail aux élèves
- attention portée à la participation, à l'expression et à la prise d'initiative des élèves.

4. L'expérience et la capacité à travailler avec les publics

- expérience de projets artistiques menés avec des enfants ou des jeunes, notamment en milieu scolaire
- capacité pédagogique et qualité de la relation avec les publics
- capacité à travailler en coopération avec une équipe éducative
- aptitude à faire évoluer sa démarche au contact du groupe et du contexte.

5. Le rayonnement et les partenariats

- capacité à envisager une résidence qui puisse bénéficier à l'ensemble de l'école au-delà des classes porteuses
- pertinence des liens envisagés avec la bibliothèque de l'école
- pertinence des liens envisagés avec la médiathèque de Kercado et les acteurs culturels de proximité
- capacité à contribuer à une rencontre avec les familles ou les autres publics de l'école lorsque cela est pertinent.

6. La faisabilité du projet

- adéquation entre le projet proposé, le calendrier et les moyens disponibles
- prise en compte des conditions d'accueil et de l'espace de travail mis à disposition
- clarté des besoins techniques et matériels
- disponibilité de l'artiste et capacité à s'inscrire dans les différentes étapes de la résidence.

L'artiste retenu devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile avant le début de la résidence.

La sélection ne reposera donc pas uniquement sur l'expérience pédagogique de l'artiste, mais sur sa capacité à faire de cette résidence un véritable espace de création, de recherche et de rencontre.

16. Calendrier

- Publication de l'appel à candidatures : du 2 novembre au 13 décembre 2026
- Date limite de dépôt des candidatures : dimanche 13 décembre 2026
- Étude des candidatures et présélection : décembre 2026 – début janvier 2027
- Jury de sélection : 13 janvier 2027
- Phase de préparation et de co-construction avec l'artiste, l'école et les partenaires : deuxième quinzaine de janvier 2027
- Démarrage de la résidence : à partir du 8 février 2027
- Déroulement de la résidence : de février à juin 2027, selon un calendrier défini conjointement avec l'artiste et l'équipe pédagogique
- Restitution / valorisation : à définir dans le cadre de la co-construction du projet.

Le calendrier définitif de la résidence sera établi avec l'artiste retenu, en tenant compte de sa démarche de création, du fonctionnement de l'école et des temps de disponibilité des élèves et de l'équipe.

Contact

Anaëlle RIOU, Chargée de mission EAC – Ville de Vannes / GMVA
Direction mutualisée Partenariats et coordination
Mail : anaelle.riou@mairie-vannes.fr
Téléphone : 06 31 42 22 81